

Le projet Euro App' ouvre la voie à un Erasmus pro des apprentissages longs

JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION | EMPLOI | EUROPE ET INTERNATIONAL

Jean Arthuis, député européen, a présenté le 26 février un bilan de son projet pilote Euro App', qui permet aux apprentis de suivre une formation en alternance de longue durée dans douze pays d'Europe.



Le consortium Euro App' est composé de 35 centres de formation répartis dans douze pays d'Europe*, dont la France, l'Italie et la Belgique. Il organisait le 26 février une conférence pour dresser le bilan de son projet pilote lancé en 2016. Un projet qui a permis à 58 jeunes Français d'effectuer des formations en alternance de 6 à 12 mois dans un de ces douze pays. 45 apprentis européens ont été envoyés en France. Dans le cadre d'Erasmus pro, 6.800 apprentis ont profité en 2017 de séjours à l'étranger, mais de deux à trois semaines seulement en moyenne, "ce qui n'est pas l'immersion souhaitée", a estimé Jean Arthuis durant la réunion du 26 février. Avec le projet pilote Euro App', le but est de démocratiser Erasmus et d'amener les centres de formation des apprentis à revoir leur projet d'établissement pour faire le choix d'une mobilité longue, d'un renforcement de l'enseignement des langues, et de stimuler l'envie de ces expériences chez les jeunes.

Toujours des freins à lever

Des apprentis toujours plus nombreux sur le territoire, 430.000 en 2018, un record national, même si la France fait toujours pâle figure en regard des 1,6 million d'apprentis allemands. En janvier 2018, Jean Arthuis remettait à la ministre du Travail Muriel Pénicaud un rapport "Erasmus pro : lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe".

"Les freins étaient énormes lorsque nous avons lancé le projet", confie Jean Arthuis. Une loi plus tard (la loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018), un certain nombre d'assouplissements vont dans le bon sens, mais il reste à faire.

Autoriser l'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus, lever la responsabilité juridique de l'entreprise française avec laquelle l'apprenti est en contrat et son obligation de le rémunérer même lorsque celui-ci part en mobilité... certains aménagements en vigueur depuis le 1er janvier 2019 facilitent la mise en place d'apprentissages à l'étranger. Mais certains points dissuasifs persistent : l'absence de garantie de couverture sociale pour une mobilité dans un pays où cette couverture n'est pas au niveau de la France et, surtout, la non reconnaissance des acquis de la mobilité. Certains jeunes reviennent après 6 ou 12 mois à l'étranger, en ayant obtenu un diplôme, or ni les titres, ni les heures de formation ne sont reconnus en France, s'est insurgé lors de la conférence Patrick Toulmet, délégué interministériel à l'apprentissage. Et c'est généralement la même chose dans l'autre sens, d'où la nécessité d'obtenir une reconnaissance européenne des diplômes d'apprentissage.

Etre moins nombreux pour aller plus vite

Enfin, se pose le problème essentiel de l'harmonisation du dispositif : la France est plutôt en avance sur ses partenaires européens. C'est la raison pour laquelle Jean Arthuis préconise qu'il y ait dans un premier temps "un groupe de cinq ou six pays qui s'engagent résolument pour cette mobilité". Etre moins nombreux pour aller plus vite. C'est dans cette idée qu'il est allé en Allemagne, en Irlande, en Bulgarie, aux Pays-Bas, en Espagne... Finlande et Hongrie sont également au programme. Un événement va par ailleurs être organisé à Bruxelles les 21 et 22 mars 2019 avec les participants d'Euro App' de tous les pays. Ce sera l'occasion d'engager les gouvernements, assure Jean Arthuis. Etrangement, ce sera ensuite le moment de dissoudre l'association Euro App' pour prendre un nouveau départ, et laisser la place à des jumelages de centres de formation fondés sur des chartes de qualité définissant le processus pédagogique. Un essaimage en somme. Les régions ne sont pas en reste sur le sujet, et notamment les régions transfrontalières. Certaines ont lancé des programmes permettant à des apprentis de se former des deux côtés de la frontière. Le dispositif mis en place entre la région Grand Est et le Land allemand de la Sarre, depuis 2014, a permis à une trentaine d'apprentis de franchir le pas. En Alsace, la plateforme "Réussir sans frontières" ("Erfolg ohne Grenzen", Outre-Rhin) soutenue aussi par la région Grand Est, propose formations et apprentissages.

* France, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie